

**Demande d'installation
d'assainissement non collectif**

Formulaire

Date de la demande :/...../.....

Date de la demande de permis de construire, le cas échéant :/...../.....

Coordonnées :

Adresse du projet d'installation d'assainissement :

Code Postal : **Commune :**

Section et numéro du cadastre du projet :

Propriétaire de l'habitation :

Nom et Prénom :

Né (e) le : **À :**

Adresse (si différente du projet) :

Code Postal : **Commune :**

Tél. (obligatoire) : **Adresse Mail :**

Pour toute demande de renseignements :

Communauté de Communes du Pays de Valois
Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

62, rue de Soissons
60800 CREPY EN VALOIS

Tél : 03 44 98 30 10

email : spanc@cc-paysdevalois.fr

Conformément à l'article 7 du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif, une étude de définition de filière est obligatoire pour tout projet d'assainissement non collectif.

Pièces à joindre au présent dossier (1 exemplaire)

- ✓ Un **plan de situation** de la parcelle
- ✓ Un **plan de masse** sur lequel figurent l'habitation et la filière d'assainissement non collectif projetée à l'échelle
- ✓ Une **étude de définition de filière d'assainissement non collectif** comprenant :
 - Le prétraitement : fosse toutes eaux, bac à graisse, préfiltre...
 - Le traitement : filtre à sable drainé ou non drainé, tranchées d'épandage...
 - Le système d'évacuation des eaux traitées, le cas échéant,
 - La superficie nécessaire, le dimensionnement,
 - Une évaluation des contraintes pouvant influencer le choix de la filière,
 - Une étude de sol permettant de caractériser l'aptitude des sols à l'épuration.
- ✓ Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans une réseau ou un cours d'eau)
- ✓ Le **présent formulaire** dûment complété et signé

1. Nature de la demande

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- ☐ d'un permis de construire d'une **construction neuve**
- ☐ d'un permis de construire d'une **construction déjà existante** (transformation, agrandissement)
- ☐ de la **réhabilitation ou de la création** d'une installation sans permis de construire
- ☐ d'une **modification du projet** d'assainissement suite à un précédent rapport de conception du SPANC

2. Caractéristiques du projet

2.1. Concepteur/Installateur

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Installateur (entreprise ou particulier) – *si connu*

Nom :

Adresse :

Téléphone :

2.2. Caractéristiques de l'habitation

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ? ☐ Oui ☐ Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Type de Résidence :

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (.....)

Nombre de pièces principales (PP) = (Hors salles d'eau – cuisine, salle de bain)

2.3. Mode d'alimentation en eau potable

☐ Raccordé au réseau public d'eau potable

☐ Alimenté par un captage privé

2.4. Destination des eaux pluviales

☐ Réseau de surface (fossé, caniveaux, noue...)

☐ Infiltration à la parcelle (Puisard...)

☐ Autre, précisez :

Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement est interdit

2.5. Caractéristiques du terrain

Surface totale de la parcelle : m²

Surface disponible pour l'installation : m²

Pente existante : ☐ < 5 % ☐ de 5 à 10 % ☐ > 10 %

2.6. Caractéristiques de l'installation d'assainissement non collectif

☐ Filière traditionnelle

Prétraitement :

- ☐ **Bac à graisses :** Volume : litres
- ☐ **Fosse toutes eaux** Volume : litres
- ☐ **Autre dispositif :**
- ☐ **Toilettes sèches :**

Traitement :

- ☐ **Tranchées d'épandage**
Longueur = m soit tranchée(s) x m Profondeur = m Largeur = m
- ☐ **Lit d'épandage**
Surface = m² soit m x m Profondeur = m
- ☐ **Filtre à sable vertical non drainé**
Longueur = m Largeur = m Surface = m² Profondeur = m
- ☐ **Filtre à sable vertical drainé**
Longueur = m Largeur = m Surface = m² Profondeur = m
- ☐ **Tertre d'infiltration** Hauteur = m
Longueur à la base = m Longueur au sommet = m
Largeur à la base = m Largeur au sommet = m
- ☐ **Lit filtrant drainé, à massif de Zéolithe**
Fournisseur : Surface de filtration = m²

☐ Filière agréée

- ☐ **Microstation d'épuration**
Dénomination commerciale / Titulaire de l'agrément :
Modèle :
Numéro d'agrément :
- ☐ **Filtre compact**
Dénomination commerciale / Titulaire de l'agrément :
Modèle :
Numéro d'agrément :

Autres dispositifs annexes :

- ☐ **Pompe ou système de relevage**
Volume du poste : Litres
- ☐ **Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)
Volume de la bâchée : Litres

Modalités d'évacuation des eaux traitées :

☐ Par infiltration dans le sol en place

☐ Via le dispositif de traitement par épandage

☐ Tranchée(s) d'infiltration ou d'irrigation

Longueur = m soittranchée(s) x m - Profondeur = m

☐ Tunnels d'infiltration

Nombre = tunnels de Litres - Profondeur = m

☐ Lit d'infiltration ou d'irrigation

Surface = m² soit m x m - Profondeur = m

☐ Autre système :

☐ Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel

☐ Fossé existant : Exutoire du fossé :

Nom du Propriétaire :

☐ Cours d'eau, mare, étang : Nom du cours d'eau :

Nom du Propriétaire/gestionnaire :

☐ Réseau d'eaux pluviales : Nom du Propriétaire :

☐ Par rejet dans un puits d'infiltration

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet,
 - **À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC,**
 - **À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement** selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC,
 - **À transmettre l'attestation de réalisation du puits d'infiltration complété, le cas échéant,**
 - **À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC** dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux,
 - À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC.
- Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC*
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement,
 - **À assurer le bon entretien de son installation** (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au Journal officiel le cas échéant (filiales agréées),
 - **À s'acquitter des redevances de conception et de bonne exécution** prévues dans le règlement de service du SPANC, aux tarifs en vigueur (*par exemple tarifs de 2026 : 150€ pour le contrôle de conception et 180 € pour le contrôle de bonne exécution des travaux dans le cadre d'une installation < 20 équivalents habitants*). En cas de modification du projet ou d'avis défavorable sur la conception, le particulier devra s'acquitter d'une redevance de contre-étude, au tarif en vigueur (*par exemple tarif 2026 : 60€ pour la contre-étude*).

Fait à :, le

Nom et Signature du PROPRIÉTAIRE* exclusivement

Lors du contrôle de bonne exécution, si des travaux doivent faire l'objet d'une contrôle visite de la part du SPANC, celle-ci sera gratuite dans un délai de 3 mois après la visite du SPANC. Passé ce délai le propriétaire s'acquittera d'une redevance de contre-visite à 90€.

*** Toute demande non visée par le propriétaire entraînera un avis défavorable du SPANC.**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Valois sis à Crépy-en-Valois, 62 rue de Soissons a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 2 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la réalisation ou la réhabilitation d'un assainissement non collectif, et elles ne sont destinées qu'à la Communauté de Communes du Pays de Valois et à ses prestataires, dans le cadre d'un marché de contrôle des assainissements non collectifs. Elles sont conservées pour une durée de 36 mois. Ce traitement des données est basé sur le consentement des personnes concernées. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter spanc@cc-paysdevalois.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)